



**SYNTHESE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 septembre 2023 à 20 h**

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente et désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Proposition d'un(e) secrétaire de séance : Monsieur Didier PERRIN

**1. Acquisition foncière pour la réalisation d'un cheminement piéton le long de la Route de Lyon**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet visant à la réalisation d'un cheminement piéton Route de Lyon, opération qui compléterait le programme de mise en sécurité du lieu déjà commencé avec la création du carrefour géré par des feux tricolores et du passage piéton traversant la voie.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une bande de terrain sur la propriété de Monsieur Thomas SANTA CRUZ sise 228 Chemin du Replat, pour une superficie de 46 m<sup>2</sup> à extraire des parcelles initialement cadastrées AC 196 et 197. Après division, les tenements conservés par Monsieur SANTA CRUZ seront cadastrés AC 847 et 849 et les terrains cédés à la Commune seront cadastrés AC 848 et 850.

L'acquisition se fera à l'euro symbolique. En contrepartie, la Commune s'engage à effectuer les travaux de démolition et de reconstruction de la clôture.

Les frais de géomètre et d'actes notariés seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acquisition de cette bande de terrain et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**2. Subventions aux associations de la Commune**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Associations-Sport-Patrimoine-Culture a travaillé sur les dossiers de projets présentés par les Associations. Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Edith Chambaz pour rendre compte des conclusions de la Commission :

ASSOCIATION	MONTANT
Vilovi	0
Lire à La Bâtie	200
La Rando Bâtiolane	200
Comité des Fêtes	200
Gym pour tous	200
Sou des Ecoles	500
La Bâtie a la classe	300
L'Amicale des Sapeurs Pompiers	200

Il est à noter que nombreuses sont les associations qui n'ont pas déposé de dossier. Une nouvelle information devra être faite avec notamment un rappel de la procédure au cours de la réunion calendaire.

### **3 Demande de subventions auprès de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné au titre du Fonds de concours 2023**

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné a voté, par délibération en date du 07 novembre 2019, le principe de l'attribution d'un fonds de concours à compter de 2020 permettant la mise en place d'une aide financière à destination des Communes de moins de 20 000 habitants pour la réalisation d'un projet communal. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti, aménagement concourant à la sécurisation de la voirie ...).

En 2023, par délibération en date du 30 mars, le montant de cette aide a été fixé pour la Commune à 16 259 €. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour des aménagements de gestion des eaux pluviales et un dossier pour la réfection d'espaces publics (court de tennis, clôture du stade, sol synthétique de l'aire de jeux du jardin de ville).

Le coût global de ces travaux est estimé à 31 621.50 € HT soit 37 946 € TTC.

### **4 Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département participe financièrement aux projets de travaux communaux. Il propose de solliciter les subventions suivantes :

- Reprise du sol synthétique de l'aire de jeux du jardin de ville
  - o Coût HT 10 150.00 €
- Reprise des contreforts de l'Eglise
  - o Coût HT 21 480.00 €
- Route du Pontet : aménagement de sécurité
  - o Coût HT chiffrage à venir avant le 06 septembre
- Route du Pontet : carrefour RD 91/VC 3 et 15
  - o Coût HT chiffrage à venir avant le 06 septembre
- Création d'un nouveau monument aux morts
  - o Coût HT chiffrage à venir avant le 06 septembre

### **5 Demande de subvention auprès du TE38 dans le cadre du programme ISERENOV**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000 € par poste de travaux, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE (Certificats d'Economie Energétiques) à TE38.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant :

- ***Réhabilitation de l'ancienne Poste - aménagement d'un commerce et d'un logement***

### **6 Tarifications des manifestations organisées par la Commune**

La Commission Projets de Village organise diverses animations dans l'année. Elle propose de tarifier ces manifestations de la manière suivante :

- Ateliers 5.00 €
- Conférences 5.00 €
- Spectacles 10.00 €.

La Commission se réserve le droit de décider qu'une animation soit gratifiée au « chapeau ».

## 7 Création/Suppression de poste

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la réussite à l'examen professionnel « d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe » d'un Adjoint Administratif, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial interviendra à la même date.

## 8 Modification du poste d'Adjoint Administratif Territorial créé par délibération en date du 14 décembre 2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2022 créant un poste d'Adjoint Administratif Territorial de catégorie C, à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

Après rédaction de la fiche de poste, il s'avère qu'un emploi sur 20 heures par semaine serait suffisant pour les tâches proposées.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 14 décembre dernier et de la remplacer par une délibération actant cette nouvelle proposition.

## 9 Tableau des effectifs

FILIERE	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI AU 06/09/2023
Administrative	Attaché principal	1	35 h.00	DGS <b>Françoise</b>
	Adjoint administratif	1	20 h.00	Poste Mairie <b>créé</b>
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h.00	Poste Secrétaire + APC <b>Créé Bénédicte</b>
	Adjoint administratif	1	35 h.00	Secrétaire + APC <b>supprimé</b>
	Adjoint administratif	1	15 h.00	Secrétaire + APC <b>Amandine</b>
Technique	Adjoint technique	1	35 h.00	Service Technique + ASVP <b>Eric</b>
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h.00	Service Technique <b>Raphaël</b>
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h.00	Service Technique <b>Jean-Luc</b>
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	37h.10 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire + ménage <b>Odile</b>
	Adjoint technique	1	39h.40 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire + ménage <b>Angélique</b>
	Adjoint technique	1	40h.00 /semaine scolaire	Restaurant Scolaire + ménage <b>Murielle</b>
	Adjoint technique	1	16h.30 / semaine scolaire	Ménage + restaurant scolaire <b>Rose</b>
	Adjoint technique	1	9h.30 / semaine scolaire	Restaurant scolaire <b>Anaïs</b>

Sanitaire	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	37h.10 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire <b>Annick</b>
	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	37h.10 /semaine scolaire	Ecole + Restaurant Scolaire <b>Fanny</b>
Animation	Adjoint d'animation	1	10h.00 /semaine scolaire	Restaurant scolaire <b>Vincent</b>
Culturelle	CDD Adjoint patrimoine	1	29 h.00	Musée, bibliothèque <b>Olivier</b>

## **10 Règlement du compte épargne temps d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite**

Monsieur le Maire rappelle que le CET mis en place dans la Collectivité en décembre 2020, permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non pris ou des sommes qu'il y a affectées.

Le salarié peut, à sa demande et en accord avec son employeur, utiliser son CET pour compléter sa rémunération ou pour cesser de manière progressive son activité.

En raison du départ à la retraite de la Secrétaire Générale en décembre prochain et du nombre de jours déposés sur son CET, Monsieur le Maire propose de soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, la décision du Conseil Municipal d'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET de la secrétaire générale.

## **11 Compte-rendu réunions et commissions**

## **12 Infos et questions diverses**

### AGENDA

- Comice agricole	Les Abrets en Dauphiné	02/03 septembre
- La Bâtie'Folle	Mairie	15 septembre
- Forum des Associations	Mairie	09 septembre
- Atelier Magie Répare	La Bâtie a la Classe	16 septembre
- Vide grenier	La Bâtie a la Classe	17 septembre
- Journées du Patrimoine	Musée	16/17 septembre
- Assemblée générale	La Rando bâtiolane	22 septembre
- Vente de tartes et brioches	La Rencontre des Aînés	23 septembre
- Collecte de sang (Faverges)	Amicale des Donneurs de Sang	25 septembre
- Marche du Téléthon	Comité des Fêtes	1 <sup>er</sup> octobre
- Salon du bien-être	Pour le Bonheur	07/08 octobre
- Chansons françaises	Comité des Fêtes	14 octobre

***Date de la prochaine séance du Conseil : mercredi 18 octobre 2023***